

Barème honoraires KIWI IMMOBILIER

TRANSACTION : Honoraires à la charge de l'acquéreur

Vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerces et droit au Bail

Prix de vente honoraires non inclus	Honoraires
De 1 € à 100 000 €	5900 € TTC
De 100 001 € à 130 000 €	6900 € TTC
De 130 001 € à 160 000 €	7400 € TTC
De 160 001 € à 200 000 €	7900 € TTC
De 200 001 € à 240 000 €	8900 € TTC
A delà de 240 000 €	4% TTC

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant

LOCATION HABITATION : Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n°89-462).

Location d'habitation nue : hors meublée, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises.

Honoraires à la charge du bailleur : 1,2 mois de loyer hors charges maximum

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du bailleur :

promotion du bien,	▪ conseils et négociation,	▪ présentation(s) du (ou des)
recherche de locataires,		dossier(s) de location
visites des candidats locataires,	▪ assistance pour la constitution du dossier de	
Visite du preneur (pour la valeur de 50%	location du preneur (pour la valeur de 50%	
charge bailleur équivalente au montant	charge bailleur équivalente au montant	
plafonné* dédié à cette prestation	plafonné* dédié à cette prestation),	

* Equivalente au montant facturé au locataire dont le plafond est indexé à la zone où se situe le logement ainsi qu'à sa superficie habitable.

Honoraires à la charge du locataire

- Zone très tendue = 10.80 € TTC**/m² d'honoraires
- Zone tendue = 9 € TTC**/m² d'honoraires
- Reste du territoire = 7,20 € TTC**/m² d'honoraires

Déduction faite d'une valeur équivalente à 10% des plafonds légaux du fait de la non rédaction du bail de location par KIWI IMMOBILIER

Prestations incluses dans nos honoraires de location à la charge du locataire :

- Visite du logement - conseils - négociation et aide à la constitution du dossier de location

Prestations non incluses dans nos honoraires de location :

- rédaction de l'état des lieux - rédaction du contrat de bail.

Information du client sur les frais liés à l'état des lieux et à la rédaction du bail de location d'habitation :

- La rédaction de l'état des lieux peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à 3 euros par mètre carré de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

« Absence de maniement de fonds »

KIWI IMMOBILIER au capital social de 1 000 € - R.C.S Dunkerque n° 791 744 287 - Code NAF : 6831 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 81 791744287

Siège social : 30, place Jean Bart 3ème étage 59140 DUNKERQUE

Carte professionnelle "Transaction sur immeuble et fonds de commerce" n° 2359 T délivrée par la préfecture de Lille (NORD)

Garantie financière 110 000 € Police n° LEGAI04829 - LLOYDS, 8-10 rue Lamennais - 75008 PARIS

Responsabilité Civile professionnelle n°LEGI04419 - LLOYDS, 8-10 rue Lamennais - 75008 PARIS

Titulaire du compte : Crédit Mutuel Nord Europe n°00026031701



- La rédaction du contrat de bail de location peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire.

Location local professionnel :

(Honoraires liés à l'organisation des visites et la constitution des dossiers partagés entre le locataire et le bailleur)

Honoraires en % (tarif de référence) : 10% TTC du loyer annuel hors charges.

Remarque : KIWI IMMOBILIER et ses conseillers ne réalisent pas de prestation d'état des lieux ou de gestion locative.

Règle de répartition des honoraires entre le locataire et le bailleur :

- La part des honoraires à la charge du locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du bailleur correspond à la somme restante

CONDITIONS GENERALES :

1. KIWI IMMOBILIER et son agent commercial mandataire ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.
2. Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.
3. L'agent commercial mandataire de KIWI IMMOBILIER n'est pas habilité à rédiger un avant contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.
4. Nos honoraires seront exprimés en euros TTC et sont dus :
 - Pour une vente immobilière : à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire
 - Pour une location d'habitation : le jour de la signature du bail de location
5. Nos honoraires sont directement payés à KIWI IMMOBILIER par le donneur d'ordre ou le Mandant prévu au contrat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

« Absence de maniement de fonds »

KIWI IMMOBILIER au capital social de 1 000 € - R.C.S Dunkerque n° 791 744 287 - Code NAF : 6831 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 81 791744287

Siège social : 30, place Jean Bart 3ème étage 59140 DUNKERQUE

Carte professionnelle "Transaction sur immeuble et fonds de commerce" n° 2359 T délivrée par la préfecture de Lille (NORD)

Garantie financière 110 000 € Police n° LEGAI04829 - LLOYDS, 8-10 rue Lamennais - 75008 PARIS

Responsabilité Civile professionnelle n°LEGI04419 - LLOYDS, 8-10 rue Lamennais - 75008 PARIS

Titulaire du compte : Crédit Mutuel Nord Europe n°00026031701